

Crédit de Fr. 1'176'000.- HT des Services industriels pour modifier les réseaux de distribution du secteur « Gros-Seuc », y compris le renforcement de la station transformatrice « Gros-Seuc »

1. INTRODUCTION

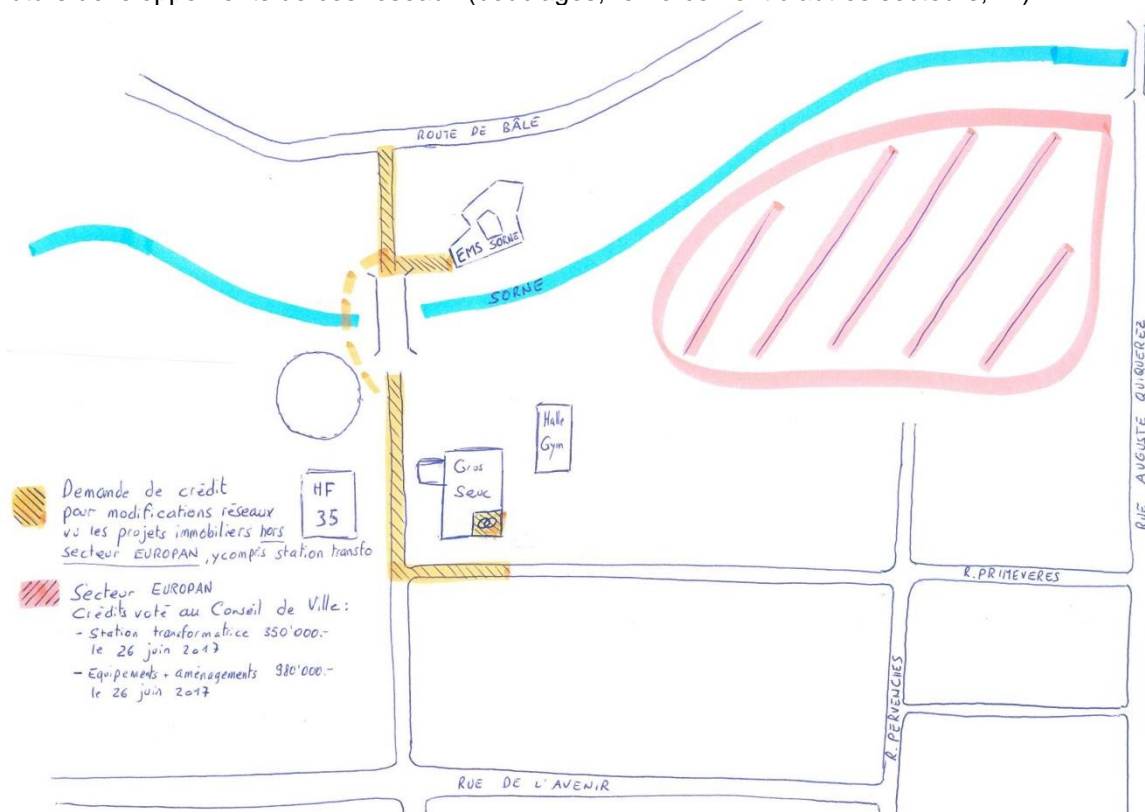
Selon le processus habituel lors de construction de nouvelles stations transformatrices, les Services industriels (SID) soumettent à l'approbation du Conseil de Ville la transformation de celle dédiée au projet de renforcement du secteur « Gros-Seuc », vu les constructions importantes projetées hors du périmètre EUROPAN 9, pour lequel le Conseil de Ville a déjà libéré les crédits nécessaires le 26 juin 2017.

Cette demande de crédit comprend une part de travaux de génie civil très conséquente. Elle est due au fait que le bâtiment EMS Sorne devra être alimenté depuis la station du « Gros-Seuc » après renforcement. Pour ce faire, un pousse-tube sous la Sorne est nécessaire puisque, pour des questions de sécurité en cas de crues, il n'a pas été possible d'installer des conduites dans la passerelle qui relie les rives Nord et Sud de la Sorne dans ce secteur.

2. PROJET

Le croquis du secteur ci-dessous montre les travaux prévus hors du périmètre EUROPAN 9. Comme mentionné, pour des questions de sécurité (réseaux et risques de crues), il est nécessaire de réaliser un pousse-tube sous la Sorne. Ces travaux de génie civil sont conséquents et coûteux. Raison pour laquelle les SID désirent profiter de ces travaux pour mettre une batterie de tubes de protection pour câbles électriques en réserve qui pourront être utilisés à moyen-long termes dans le développement des réseaux. De façon globale, ces travaux consistent à :

- 1) renforcer la station transformatrice existante « Gros-Seuc » pour répondre aux futurs besoins de puissance du bâtiment EMS Sorne et de la tour située en rive Sud de la Sorne. Ces deux bâtiments seront équipés de panneaux photovoltaïques dont il faut tenir compte dans la conception de la future station transformatrice ;
- 2) adapter les réseaux souterrains (électriques et eau potable) pour permettre l'alimentation des bâtiments ;
- 3) profiter des travaux pour assurer une liaison Nord-Sud de la Sorne en prévision à moyen-long termes de futurs développements de ces réseaux (bouclages, renforcement d'autres secteurs, ...).



Un sondage géologique a été réalisé dans le secteur pour identifier la nature du sol en prévision du pousse-tube. De la molasse a été trouvée. Dans la mesure du possible, il en a été tenu compte dans le devis réalisé par le bureau d'ingénieur mandaté. De plus, vu les expériences faites lors des travaux de la Grande Ecluse, un poste divers et imprévu de 20 % sur les positions de génie civil est proposé dans cette demande de

crédit. Le Conseil de Ville est rendu attentif au fait que, selon la nature du sol rencontrée sur le tracé du pousse-tube au moment des travaux, cette réserve de 20 % pourrait ne pas suffire. Dans ce cas, les commissions communales concernées et le Conseil de Ville en seraient bien évidemment informés.

3. MONTANT DU CREDIT ET FINANCEMENT

Le montant du crédit nécessaire est de Fr. 1'176'000.- (hors TVA) et se résume comme suit :

	en francs
3.1. Part du Service électrique	
Nouvelle station transformatrice « Gros-Seuc »	175'000.-
Montage et mise en service de la station transformatrice	50'000.-
Part des travaux de génie civil pour adapter les réseaux dans le secteur	175'000.-
Part des travaux de génie civil pour forage dirigé sous la Sorne	225'000.-
Raccordements 400 V des bâtiments (2 x Fr. 70'000.- estimés)	140'000.-
Divers et imprévus et pour arrondi (environ 20 % sur la part génie civil)	80'000.-
	<hr/>
TOTAL électricité HT	845'000.-
3.2. Part du Service de l'eau potable	
Matériel réseau	32'000.-
Part des travaux de génie civil pour adapter les réseaux dans le secteur	26'000.-
Part des travaux de génie civil pour forage dirigé sous la Sorne	225'000.-
Divers et imprévus et pour arrondi (environ 20 % sur la part génie civil)	48'000.-
	<hr/>
TOTAL eau potable HT	331'000.-
	<hr/>
TOTAL global HT	1'176'000.-

Le crédit de Fr. 1'176'000.- pour la réalisation des travaux de génie civil dans le secteur et pour la station transformatrice dédiée au projet « Gros-Seuc » n'est pas prévu au plan financier des investissements vu les échéances des demandes liées à ces projets. L'autofinancement est garanti par les participations respectives des promoteurs aux raccordements ainsi que l'intégration de la valeur de ces travaux dans les calculs des tarifs, qui seront facturés de façon récurrente pour l'utilisation des réseaux, selon la réglementation communale en vigueur. A ce jour, il n'est pas possible de définir exactement la participation des différents promoteurs à ces travaux, vu que les puissances définitives ne sont pas encore déterminées. Sur le principe, elle sera au moins équivalente à la position « Raccordements 400 V des divers bâtiments ». Dans le tableau ci-après, il n'est pas tenu compte de cette participation.

Tableau de bord pour le crédit d'investissement (montants en CHF)	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			1'176'000.-
Intégration du crédit dans le plan financier		X	
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée		X	
Prélèvement comptable sur un fonds existant pour le financement des charges financières (Fonds/ eau – entretien et rénovation et fonds électricité – entretien et rénovation)	X		58'800.- Par année
Financement nécessaire par voie d'emprunt	X		1'176'000.-

Charge financière (montants en CHF)		
Taux de l'amortissement comptable (10 ans = 10 % / 25 ans = 4 % / 50 ans = 2 %, 0% si prélèvement sur fonds)	2 %	23'520.-
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		35'280.-
Total de la charge financière annuelle		58'800.-

*L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée dans les comptes 2017.

Le crédit se base sur un prix du cuivre au cours du 16 mai 2018. Il sera indexé au cours du cuivre le jour de la commande.

4. PLANIFICATION / CALENDRIER

La réalisation des travaux dépendra de l'autorisation de l'Inspectorat fédéral des installations à courant fort (ESTI). Elle est prévue à partir de l'été 2019 en fonction de l'avancement des projets et des contraintes de travaux à proximité de l'école et du cours d'eau.

5. PREAVIS DES COMMISSIONS ET CONCLUSION

La Commission de l'énergie et des eaux et la Commission des finances ont préavisé favorablement cet objet.

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président : La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 11 juin 2018

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 11 juin 2018 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. Le crédit de Fr. 1'176'000.- HT des Services industriels pour modifier les réseaux de distribution du secteur « Gros-Seuc », y compris le renforcement de la station transformatrice « Gros-Seuc » est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Olivier Montavon

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 25 juin 2018